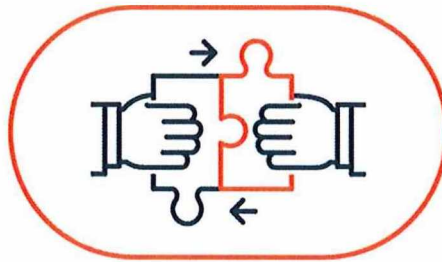


COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE BOUYGUES CONSTRUCTION SA

Réunion du 30 janvier 2025
(en présentiel et en Teams)

PROCÈS VERBAL



Étaient conviés à la réunion du Comité Social et Économique :

La Direction

Clément D'ARCIZAS - DRH Bouygues Construction SA
Fanny PIOGER - Responsable RH Bouygues Construction SA
Adriana STOJANOVIC - Cadre Affaires sociales & RH Bouygues Construction SA

CFTC Titulaires 2 ^e collègue	Nancy MARTIN / Mickaël REAU
CFTC Titulaires 3 ^e collègue	Karine ALLAIN / Nadine LEBLANC / Mathias DURNERIN / Frédéric GONCALVES
FO Titulaires 2 ^e collègue	Kewin MEZRAG
FO Titulaires 3 ^e collègue	Philippe GUILLAUME / Chahinez SAYAGH / Anne-Sophie NIEUWJAER

CFTC Suppléants 2 ^e collègue	Véronique LEFEVRE
CFTC Suppléants 3 ^e collègue	Anne CARLIER / Thierry EISENSTEIN / Sabine PETRENS / Laurent PAUL
FO suppléants 2 ^e collègue	Patrick CLEMENT / Saskia DORE
FO Suppléants 3 ^e collègue	Béatrice BESOMBES

Représentants syndicaux au CSE

Pascale AGOTTANI (FO)
Benoît DALLEMAGNE (CFTC)

Absents excusés

Titulaire : Thierry JOURDAINE
Suppléant : Nora EL-MOKHTARY

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du CSE du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Mouvements du personnel

Fanny PIOGER communique les effectifs de Bouygues Construction SA au 31 décembre 2024 et les commente aux membres du CSE.

Effectifs au 31/12/2024

	Cadre		Total Cadre	ETAM		Total ETAM	Total général	
	F	H		F	H			
CDD Apprentissage				21	22	43	43	-1
CDD pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement	4	3	7				7	0
CDD Professionnalisation				3	4	7	7	0
CDI	174	147	321	84	26	110	431	2
Total général	178	150	328	108	52	160	488	1
	0	1	1	-1	1	0	1	

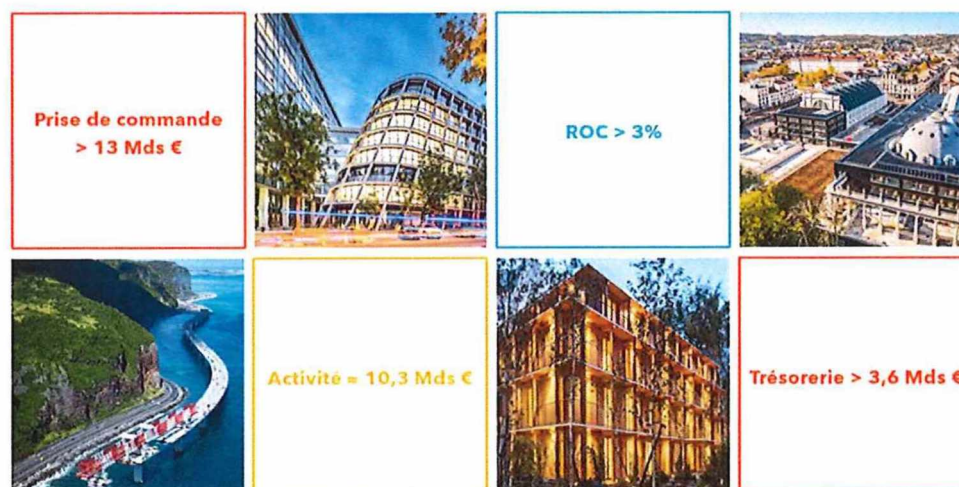
L'effectif est en hausse d'un collaborateur par rapport au 30/11/2024 : 3 entrées et 2 sorties ont été enregistrées dans le courant du mois de décembre 2024.

En complément, Fanny PIOGER communique la liste des postes ouverts au sein de Bouygues Construction SA à date :

Direction	Poste	Nature du contrat	Etat
Direction marque et communication	Responsable Communication RH et RSE	CDI	Pourvu - BYTEL
Direction Risques et assurances	Responsable Risques et assurances	CDI	En cours
Direction P3S	Responsable de la culture sécurité Groupe	CDI	En cours
Direction Audit	Auditeur/trice	CDI	En cours
Direction Trésorerie	Trésorier / Trésorière front office €	CDI	En cours

3) Informations générales

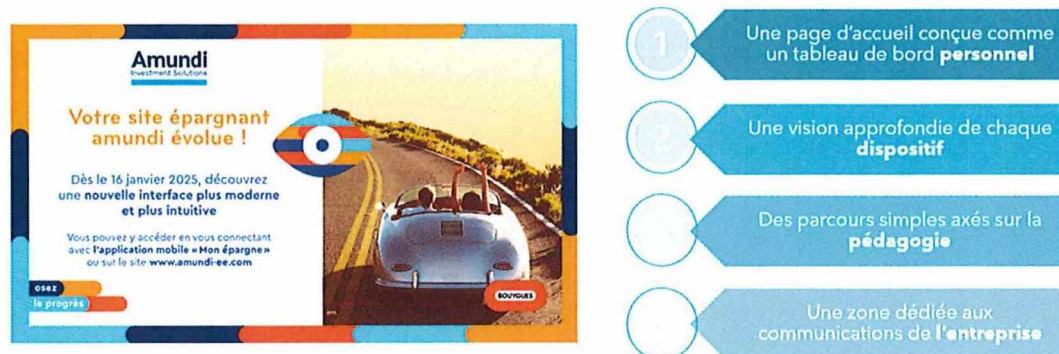
Clément D'ARCIZAS présente aux membres du CSE quelques chiffres financiers à fin 2024 :



Clément D'ARCIZAS poursuit en rappelant aux membres du CSE le lancement de :

- La campagne EAE 2025 (jusqu'au 31 mars 2025) : l'Entretien Annuel d'Echange est un moment privilégié entre le collaborateur et son manager. Il repose sur l'engagement de chacun à en faire un moment constructif et enrichissant.
- La campagne de recrutement alternance 2025/2026 : le formulaire de recrutement est à compléter avant le 28 février 2025 sur Eparaph. Océane LEROY contactera les recruteurs pour organiser les étapes du recrutement. Les collaborateurs sont encouragés à partager les offres sur LinkedIn et à recommander le site carrière aux étudiants en recherche d'alternance.

Par ailleurs, Clément D'ARCIZAS mentionne l'évolution de l'interface d'Amundi :



Clément D'ARCIZAS rappelle également les bonnes pratiques concernant :

- Le télétravail :
 - o Le collaborateur doit pointer les jours de télétravail dans HR4YOU
 - o Le manager est libre d'organiser le télétravail de son équipe conformément aux conditions définies par l'accord télétravail, sous réserve d'une répartition équilibrée des jours de télétravail sur la semaine
- Le process arrêt maladie : le collaborateur doit informer **dans les 48h** la CPAM* du département du domicile et à l'employeur via l'adresse mail : arret.travail@bouygues-construction.com (copie son manager & sa gestionnaire RH).

**Si le collaborateur n'envoie pas l'arrêt à la CPAM dans les 48 heures, celle-ci peut refuser de rembourser les indemnités journalières à l'entreprise. L'entreprise pourra alors mettre fin à la subrogation.*
Pour en savoir plus, Cf. Flash n°207.

Clément D'ARCIZAS informe également les membres du CSE que le lancement de la saison 2 de Global RH est reporté à la mi-février.

Enfin, Clément D'ARCIZAS indique que le calendrier de paie 2025 sera annexé au PV du CSE (annexe 1).

4) Information relative aux évolutions du Plan de Prévoyance Groupe (PPG) actées par le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2024

Clément D'ARCIZAS informe les membres du CSE que lors du Conseil de Surveillance du Plan de Prévoyance Groupe du 13 décembre 2024, il a été décidé ce qui suit.

Frais de santé métropolitain

• Chiffres Clés au 30 septembre 2024

- 35 258 collaborateurs couverts et 76 153 bénéficiaires (en moyenne)
- 4 810 adhérents à la surcomplémentaire facultative (11 044 bénéficiaires), soit une augmentation d'environ 10 %

- **Comptes de résultat Santé métropolitains**

Au global, un résultat prévisionnel déficitaire pour 2024, avec un ratio S/P (Sinistres / Primes) de 103,5 %.

- **Evolutions des cotisations "frais de santé" du régime métropolitain au 1^{er} janvier 2025**

Compte-tenu de ce résultat déficitaire, du transfert de charges de l'assurance maladie vers les complémentaires santé, des évolutions réglementaires, de la réforme des retraites et de l'inflation, le résultat prévisionnel pour 2025 est estimé à 111%.

Dans ce contexte, l'assureur a préconisé une augmentation de 11% de l'ensemble des cotisations (petit risque et gros risque).

Afin de continuer à garantir l'équilibre du régime tout en limitant l'impact pour les collaborateurs, le Conseil de Surveillance du PPG a décidé d'une augmentation de la cotisation petit risque limitée à 3 € pour la part adulte (1,50 € pour les enfants).

		Tarif 2024	Tarif 2025
Petit risque	Adulte	57,00 € Alsace-Moselle : 28,50 €	60 € Alsace-Moselle : 30 €
	Enfant*	28,50 € Alsace-Moselle : 14,25 €	30 € Alsace-Moselle : 15 €

* gratuité à partir du 3^{ème} enfant.

Clément D'ARCIZAS rappelle que la cotisation Frais de Santé est répartie comme suit :

- Cotisation Petit Risque :
 - Part salariale = 1 % du salaire mensuel brut de base, dans la limite du montant de la cotisation
 - Part employeur = complément le cas échéant
- Cotisation Gros Risque : prise en charge intégralement par l'employeur

Néanmoins, même en intégrant cette augmentation, le résultat projeté pour 2025 demeure fortement déficitaire avec un taux S/P de 106% et il continuera à se dégrader en 2026.

- **Evolutions des garanties au 1^{er} janvier 2025**

- **Garantie Assistance et Aide aux Aidants**

Le CSPPG a par ailleurs décidé de mettre en place à titre expérimental, pour une durée de 3 ans, une garantie Assistance + Aide aux aidants via l'assureur Filassistance à partir du 1^{er} janvier 2025.

Cette garantie permet aux adhérents du Plan de Prévoyance Groupe de bénéficier d'aides en cas d'hospitalisation (aide-ménagère, livraison de médicaments, garde d'enfants ...) ainsi que d'un accompagnement pour les aidants familiaux.

Une large communication sur cette nouvelle garantie est prévue au premier trimestre 2025.

- **Optique : mise en place d'une garantie "0 reste à charge" dans le réseau ITELIS**

Cette garantie permettra aux bénéficiaires qui utilisent le réseau ITELIS de bénéficier d'un reste à charge nul (hors montures). En parallèle, les garanties hors réseau seront diminuées.

Néanmoins, cet aménagement ne prendra effet qu'à la condition d'obtenir de l'assureur la garantie d'une accessibilité du réseau ITELIS pour l'ensemble des collaborateurs adhérents au Plan de Prévoyance Groupe, et au plus tôt le 1^{er} juillet 2025.

- **Surcomplémentaire facultative**

Clément D'ARCIZAS rappelle que les collaborateurs peuvent adhérer à la surcomplémentaire facultative, dont les cotisations demeurent inchangées (7€ par adulte / 4 € par enfant / gratuité à partir du 3^{ème} enfant).

Prévoyance

- **Comptes de résultats Prévoyance 2023**

- Cadres métropolitains : un compte qui reste bénéficiaire, avec un S/P de 92 %
- ETAM métropolitains : un compte historiquement déficitaire, avec un S/P de 153 %

- **Cotisations Prévoyance**

Malgré la légère dégradation des deux comptes, le Conseil de Surveillance du PPG a décidé de ne pas majorer les cotisations de prévoyance.

5) Information relative aux Activités Sociales et Culturelle (ASC)

Annexe 2

À la suite du sondage réalisé concernant l'attribution des subventions et dont les résultats ont été présentés au CSE du 25 juillet 2024, un groupe de travail a été constitué pour examiner ces résultats et élaborer des propositions concrètes.

Le groupe de travail a pris le temps d'analyser vos commentaires et suggestions.

Karine ALLAIN présente la proposition du groupe de travail sur l'évolution des ASC.

L'enveloppe allouée aux subventions sera maintenue et également répartie entre tous les collaborateurs, et distribuée sous forme de "chèques cadeaux adultes" remis à Noël.

Les objectifs de cette mesure sont les suivants :

- Rendre plus équitable l'attribution des subventions
- Avoir une vision plus précise du budget des ASC en amont
- Réduire la lourdeur et la complexité du process actuel

Cette proposition a été approuvée par les membres du CSE. Le mail d'information aux collaborateurs est joint en annexe.

6) Information relative à la mise en place de système de vidéo de protection à Saint-Herblain

Le projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur le site de Saint Herblain a obtenu un avis favorable de la CSSCT le 29 janvier 2025, en précisant que ces mesures étaient attendues de la part des équipes de Saint Herblain.

L'avis de la CSSCT a été partagé en CSE le 30 janvier 2025, qui n'a pas formulé de questions / remarques particulières.

L'installation vise à prévenir les vols et intrusions, suite à des incidents survenus en novembre 2024. Les mesures incluent des caméras extérieures, une alarme, des films anti-effractions sur les vitres, et des visiophones. Tous les enregistrements seront supprimés après 30 jours, conformément au RGPD.

Une réunion de sécurité suivra l'installation prévue début février, et les démarches juridiques nécessaires sont en cours.

7) Désignation d'un(e) représentant(e) aux différentes Commissions - 2ème collège - remplacement de Christelle VERSCHAETE

Fanny PIOGER rappelle la mobilité de Chrystelle VERSCHAETE chez BYCN Purchasing, élue représentante du personnel aux : Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail, Egalité Hommes / Femmes, Formation et Voyages.

De ce fait, des nouvelles désignations aux Commissions du CSE sont nécessaires.

➤ Commission Santé Sécurité du Travail

Le candidat est : Kewin MEZRAG (titulaire)

Le candidat, **Kewin MEZRAG**, est élu à l'unanimité représentant du personnel à la Commission Santé Sécurité du Travail.

➤ Commission Egalité Hommes/Femmes

La candidate est : **Anne-Sophie NIEUWJAER** (titulaire)

La candidate, **Anne-Sophie NIEUWJAER**, est élue à l'unanimité représentante du personnel à la Commission Egalité Hommes/Femmes.

➤ Commission Formation

La candidata est : Nora EL-MOKHTARY (suppléante)

La candidate, **Nora EL-MOKHTARY**, est élue à l'unanimité représentante du personnel à la Commission Formation.

➤ Commission Voyages

La candidate est : Saskia DORE (suppléante)

La candidate, **Saskia DORE**, est élue à l'unanimité représentante du personnel à la Commission Voyages.

8) Consultations du CSE

a. Sur le projet au recours au prêt de personnel

Fanny PIOGER consulte les membres du CSE sur le projet de recours au prêt de personnel :

- **1 collaborateur Bouygues Bâtiment International** a rejoint sous convention de prêt BYCN SA - Direction R&D du **1^{er} janvier 2025** au **31 janvier 2025** avant d'être embauché en CDI chez Bouygues Construction SA dans cette même direction à partir du 1^{er} février 2025. Il sera ensuite prêté chez Bouygues Bâtiment International à partir du 1^{er} février 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, à 20%, afin de renforcer les équipes du BI sur les sujets de pilotage et déploiement des solutions d'innovation et de R&D pour accompagner les BL et les pays.
- **3 collaborateurs Compagnons de Bouygues Travaux Publics** vont rejoindre sous convention de prêt la Direction R&D de Edward WOODS, du **03 février au 05 février 2025**. Ces collaborateurs interviendront dans le cadre du projet "SCALE One". L'objectif de ce projet est de réaliser une expérimentation de coulages qui ont dû être reportés pour le compte de BYTP.

Pour le prêt à la R&D, Karine ALLAIN a été informée le mercredi 18 décembre 2024 par un e-mail de Marion PERRAUDIN et avait donné son accord par retour.

b. Sur le projet de recours au travail exceptionnel

Les membres du CSE sont informés sur le recours au travail exceptionnel concernant :

- ✓ Les samedis 18 et 25 janvier 2025
- ✓ Service concerné : Direction Consolidation
- ✓ Nombre de collaborateurs concernés : 6 collaborateurs le 18 janvier & 7 collaborateurs le 25 janvier
- ✓ Motif du recours : Clôture annuelle

Les samedis seront récupérés et posés ultérieurement par les personnes concernées.

9) Points divers

Wenow : Peut-on avoir un point d'actu, est-ce toujours d'actualité, combien de véhicules équipés, le coût ?

Clément D'ARCIZAS indique que Bouygues Construction a décidé de mettre fin au programme d'écoconduite avec WeNow à partir du 31 décembre 2024. Les utilisateurs ont constaté que les attentes n'étaient pas atteintes, notamment la difficulté à mesurer le gain carbone réel et à identifier les actions pour améliorer le score de conduite. En raison du coût et du bénéfice pour l'entreprise, le partenariat est terminé.

L'application WeNow n'est donc plus accessible.

Environ 80 collaborateurs devront retourner les boîtiers installés sur leurs véhicules à WeNow, conformément au contrat. BYCARS a informé les collaborateurs concernés. Les autres n'ont rien à restituer.

Une communication générale aux utilisateurs de WeNow sera bientôt diffusée.

Nous apprenons qu'il ne s'agissait pas d'une rumeur pour la fermeture de la reprographie. Pouvez-vous nous expliquer ?

Fanny PIOGER confirme la fermeture du service de reprographie. Cette décision a été prise en raison de la forte diminution de l'utilisation de ce service et de la fin du contrat de location du parc de machines.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, les équipes de BYCN ont été accompagnées sur place afin de les aider à adopter de nouvelles pratiques. Désormais, les collaborateurs peuvent faire appel à l'atelier "Quarante Six" à Jouy-en-Josas, avec lequel BYCN a un contrat cadre.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le service de reprographie a définitivement cessé ses activités.

Ci-dessous les informations relatives à l'atelier "Quarante Six" :

Externalisation du centre de Reprographie Challenger

- Dans le cadre de l'évolution de ses services sur le site de Challenger, Bouygues Construction Purchasing a choisi de confier la prestation de reprographie à notre partenaire Quarante Six. Matthieu DEBUS, responsable commercial des comptes Bouygues, est à votre disposition pour vous accompagner dans cette transition



QUARANTE SIX
Impression Express

VOTRE CONTACT COMMERCIAL PRIVILÉGIÉ
MATTHIEU DEBUS
KEY ACCOUNT MANAGER
06 16 68 25 40 - mabus@quarantesix.fr

Pour faciliter l'accès à ces informations, les équipes de communication ont promu la page appropriée sur l'intranet pour que, lorsque le mot "reprographie" est saisi dans la barre de recherche, le résultat soit mis en avant.

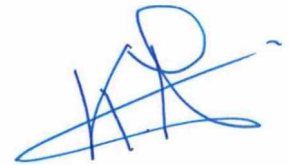
L'ordre du jour étant épuisé, Clément D'ARCIZAS lève la séance

La prochaine réunion du Comité Social et Économique aura lieu le :

Jeudi 27 février 2025 à 14 heures en salle 03AT05 ou en Teams

Les sujets à porter à l'ordre du jour devront être adressés au secrétaire du CSE

LA SECRETAIRE



Pour une plus rapide information des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire du Comité Social et Économique, est affiché avant approbation définitive au prochain CSE.



CRP PAIE - PP&OT

Version du 12/12/2025

Annexe n°1

PLANNING 2025

Important
Information

Livraison du règlementaire de janvier:
Pas de STC au fil de l'eau avant le 17/01/2025

		Date maximum pour les demandes d'acomptes via le self collaborateur	ETAM / CADRES			COMPAGNONS				
			Constitution des Pointages	Date de valeur	Mise à disposition des bulletins de paie	Remontée des acomptes	Date de valeur des acomptes	Pointages PUMA	Date de valeur	Mise à disposition des bulletins de paie
JANVIER		22 janvier 2025	20 janvier 2025	30 janvier 2025	Entre le 30 janvier 2025 et le 3 février 2025	15 janvier 2025	20 janvier 2025	27 janvier 2025 (**) 24 janvier 2025	5 février 2025 (**) 4 février 2025	Entre le 5 février 2025 et le 7 février 2025
FEVRIER		19 février 2025	17 février 2025	27 février 2025	Entre le 27 février 2025 et le 3 mars 2025	17 février 2025	20 février 2025	24 février 2025 (**) 21 février 2025	5 mars 2025 (**) 4 mars 2025	Entre le 5 mars 2025 et le 7 mars 2025
MARS		20 mars 2025	18 mars 2025	28 mars 2025	Entre le 28 mars 2025 et le 1er avril 2025	17 mars 2025	20 mars 2025	26 mars 2025 (*) 25 mars 2025 (**) 24 mars 2025	4 avril 2025 (*) 3 avril 2025 (**) 2 avril 2025	Entre le 4 avril 2025 et le 8 avril 2025
AVRIL		18 avril 2025	16 avril 2025	29 avril 2025	Entre le 29 avril 2025 et le 2 mai 2025	15 avril 2025	22 avril 2025	23 avril 2025	5 mai 2025	Entre le 5 mai 2025 et le 7 mai 2025
MAI		20 mai 2025	16 mai 2025	28 mai 2025	Entre le 28 mai 2025 et le 2 juin 2025	15 mai 2025	20 mai 2025	23 mai 2025 (*) 22 mai 2025 (**) 21 mai 2025	5 juin 2025 (*) 4 juin 2025 (**) 3 juin 2025	Entre le 5 juin 2025 et le 10 juin 2025
JUIN		19 juin 2025	17 juin 2025	27 juin 2025	Entre le 27 juin 2025 et le 1er juillet 2025	16 juin 2025	20 juin 2025	25 juin 2025 (*) 24 juin 2025 (**) 23 juin 2025	4 juillet 2025 (*) 3 juillet 2025 (**) 2 juillet 2025	Entre le 4 juillet 2025 et le 8 juillet 2025
JUILLET		22 juillet 2025	18 juillet 2025 (*) 15 juillet 2025	30 juillet 2025	Entre le 30 juillet 2025 et le 1er août 2025	15 juillet 2025	21 juillet 2025	25 juillet 2025 (**) 24 juillet 2025	5 août 2025 (**) 4 août 2025	Entre le 5 août 2025 et le 7 août 2025
AOÛT		20 août 2025	18 août 2025	28 août 2025	Entre le 28 août 2025 et le 1er septembre 2025	18 août 2025	20 août 2025	27 août 2025 (*) 25 août 2025 (**) 22 août 2025	5 septembre 2025 (*) 3 septembre 2025 (**) 2 septembre 2025	Entre le 5 septembre 2025 et le 9 septembre 2025
SEPTEMBRE		19 septembre 2025	17 septembre 2025	29 septembre 2025	Entre le 29 septembre 2025 et le 1er octobre 2025	15 septembre 2025	22 septembre 2025	24 septembre 202 (**) 23 septembre 20255	3 octobre 2025 (**) 2 octobre 2025	Entre le 3 octobre 2025 et le 7 octobre 2025
OCTOBRE		22 octobre 2025	20 octobre 2025	30 octobre 2025	Entre le 30 octobre 2025 et le 3 novembre 2025	15 octobre 2025	20 octobre 2025	27 octobre 2025 (**) 24 octobre 2025	5 novembre 2025 (**) 4 novembre 2025	Entre le 5 novembre 2025 et le 7 novembre 2025
NOVEMBRE		19 novembre 2025	17 novembre 2025	27 novembre 2025	Entre le 27 novembre 2025 et le 1er décembre 2025	17 novembre 2025	20 novembre 2025	26 novembre 2025 (*) 24 novembre 2025 (**) 21 novembre 2025	5 décembre 2025 (*) 3 décembre 2025 (**) 2 décembre 2025	Entre le 5 décembre 2025 et le 9 décembre 2025
DECEMBRE		11 décembre 2025	9 décembre 2025	29 décembre 2025	Entre le 26 décembre 2025 et le 27 décembre 2025	-	-	12 décembre 2025	29 décembre 2025	Entre le 26 décembre 2025 et le 27 décembre 2025
			(*) Particularités sur la constitution des Pointages des sociétés du COP IDF 024 BBGO - 044 ELAN - 121 LINKCITY GO - 132 LINKCITY IDF - 169 BZ 245 BYBAT IDF - 981 KLEOM - 516 BYCN PURCHASING - 701 - BYCN SA 705 - BYCN IT			Sociétés des acomptes Compagnons 022 BBCSO - 024 BBGO - 027 BBNE - 169 BZ - 245 BYBAT IDF - 327 BYTP RF - 633 BCEN - 703 BYTP			Particularités sur les dates du pointage PUMA et la date de valeur de: (*) 015 BBSE (**) 905 BBSE Monaco - 404 RICHELMI	

ALLAIN, Karine

De: CSE BYCNSA
Envoyé: jeudi 20 février 2025 13:24
Objet: En 2025, l'attribution des subventions loisirs & culture se transforme

Bonjour à toutes et tous,

A partir de 2025, l'attribution des subventions loisirs et culture se transforme.

L'enveloppe des subventions loisirs & culture du CSE sera désormais distribuée de la manière suivante :

1. Par une répartition équivalente pour chaque collaborateur
2. Via les "chèques cadeaux adultes" remis à Noël

Par conséquent, le formulaire de demande de remboursement annuelle de subvention disparaît.

Cette nouvelle attribution vise en effet à prendre en compte les attentes des collaborateurs suite au sondage mené par le CSE :

1. Plus d'équité dans l'attribution
2. Pour un processus plus fluide et accessible concernant la constitution et le traitement administratif des dossiers

Ainsi, plus de simplicité, afin de décliner la stratégie Green Light à l'échelle de notre CSE !

En complément de ce chèque cadeau, votre CSE continue à accompagner :

Les familles avec :

- La participation aux frais liés à la rentrée scolaire (25% de prise en charge par le CSE). Cette opération est réservée exclusivement aux familles ayant des enfants scolarisés à charge de moins de 26 ans dans l'année civile.

La commande doit se faire auprès de la boutique Bouygues Construction Loisirs :

- Plafond par collaborateur jusqu'à 3 enfants scolarisés à charge : 300 € (valeur faciale)
- Plafond par collaborateur à partir de 4 enfants scolarisés à charge : 480 € (valeur faciale)

- L'organisation de l'arbre de Noël avec distribution de cadeaux pour les enfants

Les sportifs avec la participation à l'ASM

Les passionnés d'évasion avec la participation aux voyages et aux locations hivers (Linéaires)

Les fans / amateurs de sorties culturelles et loisirs avec la participation de 5 € à l'achat de places de spectacles, de concerts, de billetteries, de parcs, de musées (déduction de 5 € dès l'achat de billet acheté à la boutique Bouygues Construction Loisirs en quantité illimitée).

Et sans oublier la participation à l'acquisition de chèques vacances !

Nous espérons que ces nouveautés répondront à vos attentes.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à visiter notre SharePoint :

<https://bouyguesconstruction.sharepoint.com/sites/bycnsaCSEBYCNSA>

Bien cordialement

Vos élus